



COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : [commune.auxelles.bas@wanadoo.fr](mailto:commune.auxelles.bas@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5/02/2016**

### **1. Autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : **169 117.13 €**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **42 279,28 €**.

### **1. Convention SIAGEP : appel à projets d'économie d'énergie :**

La commune poursuit le projet de remplacement de luminaires.

Ces travaux peuvent entrer dans le dispositif du décret n° 2014-1557 du 22 décembre 2014 prévoyant l'éligibilité de ces derniers aux certificats d'économie d'énergie et du décret n°2014-1168 du 29 décembre 2014 fixant la période d'éligibilité des travaux d'économies d'énergie comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2017.

Le SIAGEP, dans une délibération du 28 juin 2010, a proposé aux communes intéressées de centraliser les informations relatives à ces travaux de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH cumac) soient atteints en vue de négocier la cession de ces certificats.

Le SIAGEP répartira les sommes perçues sous forme de subvention telle que définie lors du comité syndical du SIAGEP du 20 décembre 2010.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer la convention.

## **2. Nomination et rémunération d'un agent recenseur :**

Monsieur Patrick BERTHEL a été nommé recenseur communal pour la période du 21 janvier au 20 février 2016.

L'INSEE verse à la commune une dotation de 1 032€.

Après délibération, le conseil municipal décide de rémunérer monsieur Berthel d'après l'indice 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

## **3. Subvention au titre des amendes de police :**

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des Travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2016, il est proposé de présenter un dossier relatif à l'installation d'un panneau de limitation de vitesse rue du général de Gaulle, ainsi que d'un miroir pour un montant de : 4140 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police pour auprès du Conseil Départemental pour financer ces travaux.

**Séance levée à 21h15.**